

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2021

Le quatre juin deux mil vingt-et-un à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 28 mai 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON, 2^{ème} Adjoint, Thomas CARREZ, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT, Mickaël MONSIMIER, Pascal ROCTON, Christel BALDET, Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE, Guy de DURFORT.

Etait absent : Jean-Luc BERGER, 3^{ème} Adjoint.

Madame Laurence GIRARD est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents après les précisions suivantes :

- ↳ Page 7 - Madame BATAILLE précise qu'il s'agissait d'un syndicat de cours d'eau.
- ↳ Page 7 - dernier paragraphe - Monsieur LOUATRON précise que « nous attendons un nouveau devis du prestataire externe à qui nous avons demandé de compléter sa proposition initiale ».
- ↳ Page 8 -Monsieur LOUATRON ajoute une autre modification il s'agissait d'un point sur la dernière rencontre entre la mairie et les acteurs du restaurant scolaire.
- ↳ Page 11- Monsieur BERGER avait demandé préalablement à cette réunion de modifier le troisième paragraphe : « Monsieur BERGER fait une présentation de la prochaine campagne de réfection des voiries et d'entretien des fossés sur la commune. A été retenu au budget 2021 par la Communauté de Commune : le fossé, le revêtement pour le chemin de Chevaigné, la route du Pâtis, la route de Bellevue. Le fossé des Place allant au Treize-Vents. Le revêtement de la rue Haute, la rue des Sœurs, la rue de la Mairie. Par ailleurs, la route de Sablé jusqu'à Port-Etroit sera refaite par le Département ».

Présentation du rallye Aïcha des gazelles par M. RICHE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Madame Morgane RICHE habitante de Juigné-sur-Sarthe, elle sollicite la commune pour une demande de subvention en vu de sa participation à la 31^{ème} édition du rallye à vocation humanitaire « rallye Aïcha des gazelles du Maroc ».

Madame RICHE présente son projet et précise qu'il s'agit d'un projet commun qu'elle partage avec sa cousine Madame Mélanie BELANE habitante de la ville de PAU. Un film de présentation du rallye est projeté en début de séance de Conseil Municipal.

A l'issue du film Monsieur CHEVALIER interroge Madame RICHE sur plusieurs points :

- « Quel retour pourriez-vous offrir à la commune si une subvention serait accordée ? »

- « Quel partenariat pourriez-vous proposer ? »

Madame RICHE évoque la possibilité de présenter aux habitants de Juigné le véhicule qui sera utilisé pour la course, d'associer à ce rallye les élèves des écoles de Juigné au travers d'ateliers topographiques. Aussi, les élèves pourraient suivre la course en direct via internet.

Madame BALDET s'interroge sur le bilan carbone. Par ailleurs, elle souligne la bonne initiative du rallye qui impose l'incinération systématique de tous les déchets sur les bivouacs.

Monsieur ROCTON interroge Madame RICHE, il souhaite savoir si les véhicules ont des moteurs thermiques. Madame RICHE explique qu'il s'agit uniquement de véhicule à motorisation électrique.

Enfin Madame BALDET demande à Madame RICHE pourquoi le rallye est-il 100 % féminin ?

Madame RICHE explique que ce rallye a été créé par des femmes et à la volonté d'être exclusivement féminin.

Pour conclure, Monsieur CHEVALIER propose de ne pas délibérer aujourd'hui sur cette demande de subvention et suggère de reporter cette décision à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

Changement de nom par la communauté de communes – Modification de l'article 1^{er} des statuts pour l'arrêté inter préfectoral : avis de la commune

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a délibéré de nouveau le 15 avril 2021 pour statuer sur le changement de nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en retenant la dénomination suivante : « Communauté de communes du Pays Sabolien ».

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la nouvelle dénomination « Communauté de communes du Pays Sabolien » et la modification des statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Réfection de la Place du Clos Chauvin : Choix d'une entreprise

Monsieur LOUATRON, adjoint au Maire, présente les devis des entreprises consultées pour la réfection de la place du Clos Chauvin. Il précise que le revêtement de la place d'une surface estimée à 443 m², sera réalisé en émulsion bicouche en gravillon de St Denis d'Orque de couleur beige. Les devis des entreprises consultées s'établissent ainsi :

	Montant devis HT à prestations égales	Montant devis TTC
HUET TP	14 512,50 €	17 415 €
LUC DURAND	14 846,10 €	17 815,32 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise « HUET TP » pour un montant de base de 14512,50 € HT sous réserve des modifications et

ajustements à apporter à cette offre. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et/ou à M. BERGER, 3^{ème} adjoint, à l'effet d'entreprendre toutes démarches permettant de réaliser ces travaux.

Organisation des bureaux de votes du 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tableaux qui ont été élaborés en vue de l'organisation des élections. Deux tableaux ont été réalisés pour la tenue des bureaux de votes (un par élections). Monsieur CHEVALIER informe les élus que nous avons dû faire appel à des présidents d'associations, d'anciens conseillers municipaux afin de s'assurer d'avoir suffisamment d'assesseurs les jours des élections.

Par ailleurs, il ajoute que la mise en place des deux bureaux de votes respectera un protocole sanitaire imposé par la Préfecture. Il explique que la commune sera dotée de masques, visières, autotests et gel hydroalcoolique. L'Etat prend en charge le coût de ses fournitures.

Enfin, la commune a acquis des protections en plexiglass qui seront installées devant chaque bureaux de votes et à l'accueil de la salle.

Questions diverses

↳ Madame BATAILLE fait une présentation du Syndicat d'eau Mixte d'Alimentation en Eau Potable Sarthe et Loir. Elle explique que le SMAEP est issu de la fusion entre deux syndicats et une commune (l'ex SIAEP de la Martinière, l'ex SIAEP de Bazouges-sur-le-Loir et la commune de Précigné).

Le SMAEP dispose de la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2014, il regroupe 18 communes : Précigné, Courtiliers, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Pincé, Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe, Vion, Bazouges-Cré-sur-Loir, Crosnières, La Chapelle d'Aligné, Le Bailleul, Notre-Dame-du-Pé et les communes de Parcé-sur-Sarthe, Villaines-sous-Malicorne, Durtal et La Flèche pour la gestion de certains écarts. Le syndicat est composé d'un comité syndical (2 délégués par commune) et d'un bureau avec un président et plusieurs vice-présidents.

Le SMAEP dispose de 7 captages, 4 unités de production, 8 ouvrages de reprise/surpression et 21 ouvrages de stockage d'une capacité de 19 090 m³ pour 857 km de réseau.

Monsieur LOUATRON demande si l'étanchéité est assurée sur l'ensemble des linéaires des réseaux. Madame BATAILLE explique qu'effectivement il n'est pas possible de garantir l'étanchéité à 100 % c'est pourquoi, les réseaux sont renouvelés en permanences.

Madame BATAILLE indique que des informations sur les réseaux d'eau potable sont disponible sur le site internet « Eau de France ».

Madame BALDET s'interroge sur le coût et la qualité de l'eau en Sarthe.

Monsieur CHEVALIER souligne que l'eau issue des forages et l'eau de surface des rivières sont des eaux traitées. L'eau qui arrive au robinet sur notre secteur géographique est d'une qualité supérieure à la moyenne, la raison de ce constat est l'exigence des entreprises agroalimentaires.

Madame BATAILLE précise que si le tarif du mètre cube d'eau est faible dans un secteur c'est parce qu'il n'y a pas ou peu d'investissements.

Monsieur LOUATRON demande si le travail sur la potabilisation de l'eau est plus cher pour de l'eau de surface.

Madame BATAILLE indique que non car l'eau brut est de qualité.

Monsieur LOUATRON demande si la sécurisation pour la fourniture d'eau dans les bassins de storages est utile.

Monsieur CHEVALIER explique que oui car il existe aussi des bouclages vers d'autres syndicats d'eau qui ont une eau de moins bonne qualité.

Madame BALDET souhaite savoir si des recherches de pesticides sont effectuées à l'occasion des analyses de l'eau.

Madame BATAILLE explique que les normes de potabilité effectuée par l'ARS sont réglementées à ce sujet.

Monsieur LOUATRON ajoute que les critères de potabilité de l'eau ont évolué au fil des années.

- ↪ Monsieur CHEVALIER présente au Conseil Municipal le plan de masse du nouvel Espace Commercial de Juigné qui s'installera d'ici la fin de l'année 2021 dans les locaux du garage Nissan après un réaménagement de ceux-ci. Un nouvel accès sur la voirie sera créé pour séparer l'accès aux véhicules entrant et aux véhicules sortant. Un arrêt minutes sera aussi réalisé ainsi qu'un accès piéton. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet privé auquel la commune s'associe uniquement pour l'aménagement de la voirie afin de sécuriser au mieux les abords de cet espace.

- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'un courrier de Monsieur Gérald DARMANI. Celui-ci informe les maires des communes sinistrées et non reconnues en état de catastrophe naturelle d'un assouplissement à venir des critères permettant l'attribution d'aides aux sinistrés les plus affectés par l'épisode de sécheresse de l'année 2018.

- ↪ Une information est communiquée aux membres du Conseil Municipal à savoir, le Fond Territorial Résilience est modifié dans ses critères d'attribution aux entreprises qui en feraient la demande.
En raison des confinements successifs, la Région fait évoluer plusieurs de ses articles : le nombre maximum de salarié, le chiffre d'affaires maximum, la date limite de dépôt des demandes, la prolongation de la période de restitution des fonds, la durée de la convention entre la Communauté de Communes du Pays Sabolien et la Région est étendue à 6 ans.

- ↪ Madame VAILLANT informe le Conseil Municipal qu'une visite botanique et floristique aura lieu le long du chemin de la voie SNCF.
Cette initiative est proposée par l'association Ans-Traces-Sites le 26 juin prochain après-midi.

- ↪ Monsieur LOUATRON indique que le dernier projet « Opération Argent de Poche » a été retoqué par la commission jeunesse et sport du département.
Les deux chantiers initialement prévus de 2 jours chacun devront être concomitant afin de créer une dynamique.
Ils seront donc programmés la semaine du 23 au 27 août 2021.

- ↪ Madame VAILLANT demande si l'Eglise sera ouverte pendant la période estivale compte-tenu des congés de nos agents technique. Madame LASNE, secrétaire de mairie explique qu'à cette période Monsieur et Madame BERTRAND prennent le relais.

- ↪ Madame GIRARD s'interroge sur l'avancement des installations des jeux à la Halte Fluviale. Monsieur LOUATRON explique que nous avons reçu un nouveau devis pour le décaissement, la fourniture des copeaux et les ronds de bois. L'entreprise qui intervient sera relancée lundi matin afin de définir une date d'intervention.

- ↪ Madame BALDET intervient et alerte sur la situation préoccupante de l'hôpital du Bailleul et notamment le SMUR. Elle précise qu'un projet d'équipe paramédicale est en création. Elle souhaiterait d'ailleurs en faire une présentation à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

- ↪ Madame GUERINEAU informe le Conseil Municipal qu'un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des juignéens. L'idée est de récupérer des clichés dans le cadre d'une exposition photo de la commune de Juigné organisé par le Comité de Jumelage

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h13

La prochaine réunion est fixée le vendredi 9 juillet à 20h00.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

Absent

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON